



Ville de
Montauban

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 25 février 2021

N°11/02/2021 : ELECTION DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 février à 13h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le 1^{er} adjoint au Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 février 2021.

Présents : 43

Mesdames, Messieurs, Axel DE LABRIOLLE, Marie-Claude BERLY, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Marie-Agnès DETAILLEUR, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Mathieu PERGET, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Solal GEA, Rodolphe PORTOLES, Olivier FOURNET, Stéphane GONZALEZ, Jacques ZAMUNER, Arnaud HILION, Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL, Valérie CAURO

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Angèle LOUCHART à Laurence PAGES, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Michel CAPPELLETTI à Olivier FOURNET, Sandrine LAGARDE à Laetitia DESGUERS, Andréa CARO à Arnaud HILION

Monsieur Axel DE LABRIOLLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de plus de 1 000 habitants, les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Aucune disposition n'interdit la présentation de listes incomplètes.

Par délibération en date du 25 février 2021, le nombre d'adjoints a été fixé à 17.

Les listes sont déposées auprès du Maire, avant chaque tour de scrutin, il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat au tour précédent pour figurer sur une liste.

Lors du décompte des voix, ne peuvent être valides que les bulletins de vote conformes à la liste déposée, tant pour les noms des candidats que pour leur ordre de présentation.

Un appel à candidatures est effectué.

Le Maire a constaté que 1 liste(s) de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Ont été désignés assesseurs :

- Solal GEA
- Lucie FOURNEL
- Marie-Claude BERLY

Il a été procédé à l'élection des adjoints au Maire.

Nombre de conseillers présents ou représentés :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 49
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	: 11
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	: 38
f. Majorité absolue	: 20

Nom et prénom des candidats placés en tête de liste (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
DE LABRIOLLE Axel	38	TRENTE HUIT

La liste « DE LABRIOLLE Axel » a obtenu 38 voix.

Les membres de la liste « DE LABRIOLLE Axel » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés. Ils prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

1^{er} adjoint	Marie-Claude BERLY
2^{ème} adjoint	Thierry DEVILLE
3^{ème} adjoint	Laurence PAGES
4^{ème} adjoint	Philippe BECADE
5^{ème} adjoint	Clarisse HEULLAND
6^{ème} adjoint	Claude JEAN
7^{ème} adjoint	Véronique LAGARRIGUE
8^{ème} adjoint	Daniel BORY
9^{ème} adjoint	Pauline FORESTIE
10^{ème} adjoint	Khalid LAABID
11^{ème} adjoint	Nadia CHEKLIT
12^{ème} adjoint	Jean-Pierre FOISSAC
13^{ème} adjoint	Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES
Adjoint de quartier	Jean-Martial DEJEAN
Adjoint de quartier	Nadine BON
Adjoint de quartier	Philippe FASAN
Adjoint de quartier	Muriel GIANOLA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

26 FEV. 2021

De sa publication et/ou affichage le :

26 FEV. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 25 février 2021

Le Maire,
Axel DE LABRIOLLE

